

## Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 24 juin 2016

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 12, votants 12. Etaient excusés : M. Patrick CHAPELUT, M. Roger BOLLE et M. Henri DEMOND.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

### **A l'ordre du jour :**

*Rapports des services eau et assainissement, Tarifs eau et assainissement, Projet aménagement cœur de village : demande de subvention au Conseil Départemental, Election d'un délégué suppléant au SIEA, Servitude de passage échange Mathieu/Vugier, Etablissement Public Foncier de l'Ain : Extension EPORA sur l'Ain, Délibération motivée à la demande de permis de construire Ledien, Décisions modificatives, Mise en place du portage des repas par la Communauté de Communes Haut-Bugey, Questions diverses.*

### **Rapports des services eau et assainissement**

Le Conseil prend connaissance des rapports de l'année 2015 sur les services eau et assainissement et donne son approbation à leur contenu.

### **Tarifs eau et assainissement**

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs de vente de l'eau et de l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 :

- Prix de vente hors taxes du m<sup>3</sup> d'eau : 0.90 Euros
- Prix de vente hors taxes du m<sup>3</sup> d'assainissement : 0.50 Euros
- Part fixe hors taxes de l'eau : 15.00 Euros
- Part fixe hors taxes de l'assainissement : 8.00 Euros

### **Projet aménagement cœur de village : demande de subvention au Conseil Départemental**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement cœur de village qui consiste en la revitalisation du centre par un commerce et des logements. Une surface commerciale serait créée, accolée au bâtiment de la cure dans lequel trois logements seraient aménagés. Le montant estimatif de cette réalisation s'élève à 500 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le projet aménagement cœur de village pour un montant de 500 000 €
- autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ain au titre de la dotation territoriale 2017 pour le projet
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### **Election d'un délégué suppléant au SIEA**

Par délibération lors de l'Assemblée Générale du 9 avril 2016, les délégués ont approuvé une modification statutaire portant sur l'augmentation du nombre de suppléants pour rendre possible la tenue de plusieurs assemblées par an, au lieu d'une seule actuellement. Le conseil municipal approuve cette modification statutaire.

Il convient donc d'élire un délégué suppléant supplémentaire de la commune au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain.

Vu les résultats de l'élection du délégué suppléant supplémentaire, M. Sylvain BOUVARD est élu comme délégué suppléant supplémentaire.

#### **Servitude de passage échange Mathieu/Vugier**

Maître Patrice Mandran, notaire, sollicite auprès de la commune d'Echallon une demande de servitude de passage sur la parcelle section D n°583, dans le cadre de l'établissement d'un acte de cession d'une parcelle de terrain, cadastrée section AB n°374, entre les Consorts Vugier et Madame Mathieu.

Monsieur le Maire explique que la parcelle section D n°583 est physiquement incorporée au chemin rural du Sermet et qu'une entrée a été aménagée pour desservir les parcelles de terrain jouxtant ce chemin. Cette parcelle est uniquement destinée à élargir le chemin rural.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte de consentir aux Consorts Vugier une servitude de passage sur la parcelle section D n°583,
- autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités à cet effet.

#### **Etablissement Public Foncier de l'Ain : Extension EPORA sur l'Ain**

Vu le rapport FIGEAT en date du 1<sup>er</sup> mars 2016 qui stigmatise et minimise l'action de l'EPF de l'Ain sur l'ensemble du Département notamment pour la production de logements sociaux,

Vu l'engagement de l'ensemble des collectivités locales en faveur de la production de logements sociaux et de logements abordables sur l'ensemble du Département,

Vu la nécessité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages du Département au profit d'une structure qui n'apporterait rien de plus que les structures existantes,

Vu l'action de l'EPF de l'Ain en faveur du logement social, du développement économique et de l'accompagnement de l'ensemble des collectivités du territoire,

Monsieur le Maire sollicite la délibération du conseil municipal afin de refuser catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain.

Le conseil municipal s'oppose donc à la proposition d'extension de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA) sur le Département de l'Ain.

#### **Délibération motivée à la demande de permis de construire Ledien**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le permis de construire déposé par Monsieur Franck Ledien le 04 mai 2016 et enregistré sous le n°00115216B00006. Ce projet consiste en une construction nouvelle attenante à une maison d'habitation existante de type chalet sur la parcelle H n°254 « Le Crêtet de La Lie ».

Il explique que ce terrain est situé hors des parties urbanisées de la commune. Selon l'article L.111-1-2 du code de l'urbanisme, dans les communes dans lesquelles s'applique le règlement national d'urbanisme (RNU), le principe en matière d'urbanisation est l'inconstructibilité des terrains situés hors des parties urbanisées de la commune. Toutefois, ce principe comporte des exceptions et notamment d'autoriser les constructions et installations hors parties urbanisées, lorsque le conseil municipal considère que l'intérêt de la commune le justifie, en particulier pour éviter une diminution de la population communale, et dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Le conseil municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'autoriser cette construction et donne un avis favorable à la demande du permis de construire de M. Franck Ledien.

**Décisions modificatives**

- *Budget communal*

<i>Désignation</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
D 73925 : FPIC		7 000.00 €
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	14 000.00 €	
R 7411 : Dotation forfaitaire	-7 000.00 €	

- *Budget service des eaux*

<i>Désignation</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
D 701249 : Rev agence eau		700.00 €
D 706129 : Rev agence eau		300.00 €
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	1 000.00 €	

Le conseil municipal approuve ces ajustements budgétaires sur le budget communal et le budget service des eaux.

**Mise en place du portage des repas par la Communauté de Communes Haut-Bugey (CCHB)**

Par délibération du 17 juillet 2014, la Communauté de Communes Haut-Bugey s'est dotée de la compétence portage de repas à domicile pour les personnes âgées. Dans un premier temps, le portage des repas a fonctionné uniquement où le service préexistait à la prise de compétence.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, le service sera étendu à l'ensemble des communes du territoire sans restriction. Le tarif de ce service est fixé à 8.50 € TTC par repas.

Le conseil municipal fera savoir à la CCHB que la commune ne souhaite pas apporter d'aide financière facultative.

**Questions diverses**

Le conseil municipal prend connaissance :

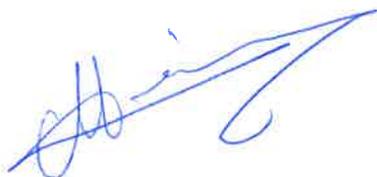
- des discussions en cours avec la commune de Belleydoux pour un éventuel regroupement des deux CPINI. Un regroupement serait souhaitable vu la baisse des effectifs à court terme à Echallon et à moyen terme à Belleydoux
- du certificat d'urbanisme déposé par la commune pour l'aménagement d'une parcelle d'environ 5 500 m<sup>2</sup> au Bugnon. La vente des terrains sera utilisée pour l'aménagement des réseaux et de la voirie de la Rue du Rocher
- de la recherche d'intervenants aux TAP pour l'année scolaire 2016/2017
- d'un devis pour l'achat d'un défibrillateur avec coffret extérieur d'un montant de 2 000.00 €

La séance est levée à 22 heures 45.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le 7 JUIL 2016

Le secrétaire de séance,



Le Maire

